

Appel commun des organisations syndicales
départementales de l'Education Nationale
SNUIPP, SE-UNSA, SNUDI-FO, SUD Education,
CGT Educ'action

Aucune organisation syndicale ne s'est prononcée en faveur du décret Peillon sur les rythmes scolaires dans les instances consultatives (Conseil Supérieur de l'Education et Comité Technique Ministériel).

Malgré l'opposition des personnels, le Ministre présentera son projet de décret au conseil des Ministres le mercredi 23 janvier.

Les organisations syndicales départementales, SNUIPP, SE-UNSA, SNUDI-FO, SUD Education, CGT Educ'action, appellent les enseignants à se rassembler **pour exprimer leur désaccord avec ce projet :**

**Mercredi 23 janvier 2013 à 11 heures,
devant l'Inspection Académique,
rue des Docteurs Charcot à Saint Etienne**

Une délégation sera reçue par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.